Genres Pluriels A.S.B.L

Rue Marché au Charbon, 42

1000 Bruxelles

Mail : contact@genrespluriels.be

Révision de la Belgique Janvier 2016

Droit des enfants à l'intégrité physique

Malgré les différentes recommandations (Droits Humains, Conseil de l'Europe, Amnesty International et bien d'autres) concernant le traitement des enfants intersexués/DSD, la Belgique n'a pris aucune mesure de protection de ces derniers. Ils sont toujours soumis à des traitements hormono-chirurgicaux irréversibles et non-vitaux dès la plus jeune enfance.

Aucune procédure administrativement simple et non onéreuse n'est prévue pour un éventuel changement de sexe et prénom sur les documents administratifs. Seule possibilité pour l'instant est de faire une rectification via le tribunal de 1ère instance nécessitant l'intervention d'un avocat et des expertises. En dehors des frais assez élevés, cela peut durer longtemps.

Nous demandons à la Belgique de prendre des dispositions afin de protéger et intégrer les enfants et personnes intersexuées dans la société. Egalement une révision de la nomenclature « genrée » de la sécurité sociale est nécessaire. Exemples :

-Remboursement du traitement hormonal au même titre que celui du sexe opposé.

-Remboursement d'un screening/test PSA de prostate au même titre qu'un homme sur papier et bien d'autres qui sont « réservés » à un sexe spécifique.